

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Modification de la loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (Loi sur le blanchiment d'argent)

Les modifications de la loi sur le blanchiment d'argent ont pour objectif de préciser les compétences du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent quant à l'échange d'informations avec les bureaux de communication étrangers et les intermédiaires financiers.

Date limite: 27 avril 2012

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: MROS, Nussbaumstrasse 29, 3003 Berne, tél. 031 323 40 40, fax 031 323 39 39

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

31 janvier 2012

Chancellerie fédérale